

## Inscriptions scolaires dans les écoles publiques

L'école

Les élèves de Doué-la-Fontaine ont classe de 9h à 12h et de 14h à 17h les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

### Inscriptions pour l'année scolaire 2012/2013 :

De janvier à février 2012

Pour la première année de maternelle et lors du passage en CP, les inscriptions scolaires s'effectuent en mairie au service des affaires scolaires avec les documents originaux suivants :

- Livret de famille
- Carnet de santé avec les vaccins obligatoires à jour (DTP)
- Dernier justificatif de domicile

### Maternelles

Souris Verte	7, rue Maurice Duveau	02 41 59 14 02
Soulanger	Rue de Soulanger	02 41 59 21 38
Petit Prince	Rue Jean Mermoz	02 41 59 16 88
Douces	16, rue Victor Journeau	02 41 59 11 40

### Elémentaires

Maurice Duveau	7, rue Maurice Duveau	02 41 59 14 02
Soulanger	Rue de Soulanger	02 41 59 21 38
Saint -Exupéry	2, rue André Gide	02 41 59 13 69
Douces	16, rue Victor Journeau	02 41 59 11 40

RENTREE SCOLAIRE  
LE 5 SEPTEMBRE 2011

## Le restaurant scolaire

La pause méridienne

### Inscriptions pour l'année scolaire 2011/2012 :

Du 1<sup>er</sup> juin au 15 juillet 2011 ou huit jours avant la première présence.

Formalité obligatoire avant toute présence de l'enfant au restaurant scolaire.

En mairie, au service des affaires scolaires, avec les documents originaux suivants :

- Assurance extrascolaire en cours de validité
- Justificatif si la santé de l'enfant nécessite un régime alimentaire particulier. (PAI)
- Carnet de santé
- N° d'allocataire CAF OU MSA
- N° de téléphone à joindre en cas d'urgence

*Un PAI, est un Protocole d'Accueil Individualisé mis en place en cas de problèmes médicaux nécessitant un régime alimentaire spécifique. Ce protocole est signé par les parents, l'Education nationale, le médecin scolaire et la ville.*

### Les tarifs des repas

#### Repas en maternelle

Doué	3.08€
Hors Doué	3.60€

#### Repas en élémentaire

Doué - régulier	3.41€
Doué - non régulier	3.51€
Hors Doué - régulier	3.92€
Hors Doué - non régulier	4.02€

👉 **Tout repas commandé est dû**, sauf sur présentation d'un certificat du médecin, dans les deux jours suivant l'absence.

## L'accueil périscolaire

Avant et après l'école

La ville organise un accueil, avant et après la classe, les jours d'école de 7h30 à 8h50 et de 17h à 19h15.

### Inscriptions pour l'année scolaire 2011/2012 :

Du 1<sup>er</sup> juin au 15 juillet 2011 ou huit jours avant la première présence.

Formalité obligatoire avant tout accueil périscolaire.

En mairie, au service des affaires scolaires, avec les documents originaux suivants :

- Assurance extrascolaire en cours de validité
- Dernière attestation CAF ou MSA pour le Quotient Familial
- Carnet de santé,
- N° de téléphone à joindre en cas d'urgence

### Les lieux d'accueil

Souris Verte - M. Duveau	A l'école	02 41 59 08 31
Soulanger	Centre de loisirs	02 41 59 24 48
Petit Prince	Salle annexe du restaurant	02 41 59 97 92
Saint Exupéry		
Douces	Garderie de l'école	02 41 52 47 18

### Les tarifs des accueils périscolaires

Matin	Soir
3 unités de 7h30 à 8h50	1 unité jusqu'à 17h30
2 unités de 8h à 8h50	2 unités jusqu'à 18h
1 unité de 8h30 à 8h50	3 unités jusqu'à 18h30
	4 unités jusqu'à 19h
	5 unités jusqu'à 19h15

Quotient familial CAF < à 747€ = 0,44€ l'unité  
Quotient familial CAF > à 747€ = 0,54€ l'unité  
(Ex : Pour 2 unités au QF > je règle 2 X 0.54€ = 1.08€)

👉 **Réservation et annulation** en appelant votre lieu d'accueil (téléphone ci-dessus), 2 jours avant la présence ou l'absence de l'enfant (sauf raison médicale ou professionnelle justifiée).

## Le calendrier scolaire 2011/2012

Zone A : Académie de Nantes

<b>Rentrée scolaire</b>	<b>Lundi 5 septembre 2011</b>	
<b>Vacances de la Toussaint</b>	Du samedi 22 octobre 2011	Au jeudi 3 novembre 2011
<b>Vacances de Noël</b>	Du samedi 17 décembre 2011	Au mardi 3 janvier 2012
<b>Vacances d'hiver</b>	Du samedi 11 février 2012	Au lundi 27 février 2012
<b>Vacances de printemps</b>	Du samedi 7 avril 2012	Au lundi 23 avril 2012
<b>Vacances d'été</b>	Jeudi 5 juillet 2012	

### Les dérogations scolaires

- ✓ La scolarisation dans une école s'effectue en fonction de l'adresse de résidence.
- ✓ Les rues de la ville de Doué-la-Fontaine sont réparties sur 4 groupes scolaires.
- ✓ Une dérogation scolaire peut être demandée auprès de la municipalité.
- ✓ Toutefois, une dérogation accordée en maternelle peut être remise en cause lors du passage en CP.
- ✓ De même, un changement d'adresse peut entraîner un changement d'école lors du passage en CP.



## L'école à Doué c'est aussi...

D'autres actions et services organisés par la ville en direction des enfants

- ✓ Des interventions sportives dispensées par un agent d'animation territorial.
- ✓ La découverte de notre patrimoine et des actions culturelles avec la mise en place du passeport patrimoine et culture qui permet aux élèves de découvrir les lieux historiques de notre ville, et favorise l'accès à la culture.
- ✓ Une sensibilisation à la sécurité routière avec les actions du Conseil Jeunes Sécurité Routière.
- ✓ Une commission « menu » à laquelle participent les enfants, les représentants des parents d'élèves, les élus et le personnel du restaurant scolaire pour mieux vivre la pause méridienne.
- ✓ **Nouveau** : Possibilité de règlement des prestations par prélèvement automatique.



Service des affaires scolaires  
Tél. : 02 41 83 11 85 – Fax. : 02 41 83 11 89



Année scolaire 2011/2012

### Service des affaires scolaires



Hôtel de ville

Place Jean Bégault

BP 49

49700 – Doué-la-Fontaine

Tél. : 02 41 83 11 85 – Fax : 02 41 83 11 89

Site Internet : <http://ville-douelafontaine.fr>

Courriel : [scolaire@ville-douelafontaine.fr](mailto:scolaire@ville-douelafontaine.fr)

Horaires d'ouverture de la mairie

9h-12h30 et 14h-17h30 (vendredi 17h)

- ✓ **Inscriptions à l'école primaire**  
(maternelle et élémentaire)
- ✓ **Inscriptions au restaurant scolaire**
- ✓ **Inscriptions à l'accueil périscolaire**
- ✓ **Informations sur la vie scolaire**